

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU
12720
Séance du samedi 26 mars 2022
N°20220326-06

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	7	6

L'an deux-mille-vingt-deux et le samedi vingt-six mars à 20h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean LEYMARIE, Maire.

Date de la
Convocation

18/03/2022

Date d'affichage

18/03/2022

Objet de
Délibération

Approbation du
Budget Primitif
2022

Etaient présents

ESPINASSE Joël, LEYMARIE Jean, PEIRS Virginie, VALGALIER Jessie, ROUGET Alain, PELLET Bernard,

Absents : JULIEN Christian,

Procuration : JULIEN Christian donne procuration à PEIRS Virginie

A été nommée secrétaire :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	495 886.20 €	495 886.20 €
Section d'investissement	621 209.84 €	621 209.84 €
TOTAL	1 117 096.04 €	1 117 096.04 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la validation des orientations budgétaires du 26 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Millau le
26/03/2022
et publication du
26/03/2022

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	495 886.20 €	495 886.20 €
Section d'investissement	621 209.84 €	621 209.84 €
TOTAL	1 117 096.04 €	1 117 096.04 €

Pour extrait conforme,
Avis favorable

LE MAIRE
Jean LEYMARIE

